

ABSENCES D'UN·E ETUDIANT·E - STATUTS SHN OU AHN

Année universitaire 2023-2024

Toute absence à un cours ou à un devoir surveillé, en rapport à votre sport ou à votre activité artistique, doit être impérativement signalée à l'avance auprès du service scolarité (coordonnées ci-dessous) et justifiée par un document (certificat, convocation...).

En cas de demande d'absence pour un devoir surveillé : vous devez remplir le formulaire correspondant et argumenter votre demande en fournissant dans la mesure du possible un justificatif.

La demande sera examinée par la·le directeur·rice des études qui jugera si elle·il accorde ou non l'autorisation de rattraper l'épreuve.

La demande doit être faite au minimum une semaine avant la date initialement prévue pour l'épreuve.

Pour La Prépa des INP de Grenoble

Mail : prepa.grenoble@grenoble-inp.fr
Tél. : Marie OTTAVIANO : 04 76 57 47 81
Patricia BRUNEL : 04 76 57 45 78

Pour la Prépa des INP de Valence

Mail : prepa.valence@grenoble-inp.fr
Tél. : Murielle GUILLERMIN : 04 75 75 94 34

✂ -----

ABSENCES D'UN·E ETUDIANT·E - STATUTS SHN OU AHN

Année universitaire 2023-2024

Je soussigné·e,

Nom et prénom de l'étudiant·e

ou

Nom et prénom de la·du responsable légal·e de l'étudiant·e

certifie avoir pris connaissance des modalités en cas d'absences.

Fait à

le,

Signature de l'étudiant·e,

Signature de la·du responsable légal·e,